

**Rapport de la Présidente**

Commission permanente du  
vendredi 6 décembre 2019

**10<sup>ème</sup> Commission****N° CP-2019-11-10-1****Service instructeur**

DEAA - service aménagement des territoires

**Service consulté****PLANETES 68 - AIDE A LA REHABILITATION THERMIQUE  
DANS LE PARC LOCATIF SOCIAL  
(OPH PÔLE HABITAT COLMAR-CENTRE ALSACE)**

Résumé : Dans le cadre de la politique départementale de l'habitat et de la convention 2017-2020 entre le Département du Haut Rhin, l'Eurométropole de Strasbourg, l'Association Régionale des organismes HLM d'ALSACE et la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC), le Département soutient la réhabilitation thermique des logements du parc social.

A ce titre, il vous est proposé d'accorder à l'OPH Pôle Habitat Colmar-Centre Alsace une subvention départementale de 188 000 € pour la réhabilitation thermique de 80 logements locatifs sociaux situés 1 à 10 Cité Turenne à TURCKHEIM.

Il est proposé d'établir une convention fixant notamment le montant de la subvention départementale et ses modalités de versement et d'autoriser la Présidente à signer ce document. Cette aide a fait l'objet d'un avis favorable de la 10ème Commission Solidarité, Famille, Insertion et Logement en date du 29 novembre 2019.

La convention de financement de la réhabilitation thermique des logements locatifs sociaux 2017-2020 entre le Département du Haut-Rhin, l'Eurométropole de Strasbourg, l'Association Régionale des organismes HLM d'Alsace et la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) permet l'articulation de l'Eco-Prêt délivré par la CDC et des subventions des collectivités. Les objectifs sont les suivants :

- remédier à la précarité à laquelle peuvent être confrontés les locataires du parc public résultant de logements énergivores ;

- élaborer un dispositif de financement simple et efficient pour faciliter la démarche des bailleurs sociaux (dossier unique de demande auprès de la CDC) ;
- promouvoir le gain énergétique le plus efficient pour préserver l'équilibre économique des opérations ;
- garantir les prêts contractés par les bailleurs sociaux auprès de la CDC.

Par cette convention, le dispositif des aides sur fonds propres du Département et de garantie d'emprunt sur la réhabilitation thermique des logements sociaux se poursuit jusqu'à fin 2020.

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre appréciation une demande émanant de l'OPH Pôle Habitat Colmar-Centre Alsace relative à l'opération suivante :

- 80 logements sis 1 à 10 Cité Turenne à TURCKHEIM (immeuble achevé après 1948), pour un coût d'opération de 1 888 619,34 € TTC, un éco-prêt de la CDC de 1 040 000 € et un montant de subvention correspondant du Conseil départemental de 188 000 €, soit 2 350 € par logement.

Cette aide est conforme à la délibération de la Commission permanente en date du 6 octobre 2017 définissant les modalités de partenariat entre la CDC et les collectivités locales pour la mise en place des financements en faveur des réhabilitations permettant d'améliorer la qualité énergétique du parc locatif social.

En conclusion, je vous propose :

- d'approuver l'aide à la réhabilitation thermique en faveur de l'OPH Pôle Habitat Colmar-Centre Alsace, pour 80 logements sis 1 à 10 Cité Turenne à TURCKHEIM, pour un montant de 188 000 € versé en deux fois, à prélever sur le programme 30524 - H221 - chapitre 204 – fonction 72 - nature 204163 (MIL 2019),
- d'approuver les termes de la convention à conclure avec l'OPH Pôle Habitat Colmar-Centre Alsace, jointe en annexe au présent rapport, fixant notamment le montant de la subvention départementale et les modalités de versement,
- de m'autoriser à signer cette convention

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Brigitte KLINKERT